



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le **03 JUIN 2022**

Administration communale de Bettendorf
1, rue Neuve
L-9353 BETTENDORF

N/Réf.: 93230-M-M
V/Réf.: 18/057

Madame la Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 7 mars 2022 par laquelle vous sollicitez la prolongation de l'autorisation n°93239 du 23 mai 2019 relative à la réalisation de deux forages de reconnaissance sur le territoire de la commune de BETTENDORF, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à partir du 2 juillet 2022.

Toutes les autres conditions de l'autorisation 93230 du 23 mai 2019 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Frank Wolff
Directeur-adjoint de l'Administration
de la nature et des forêts

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BETTENDORF